



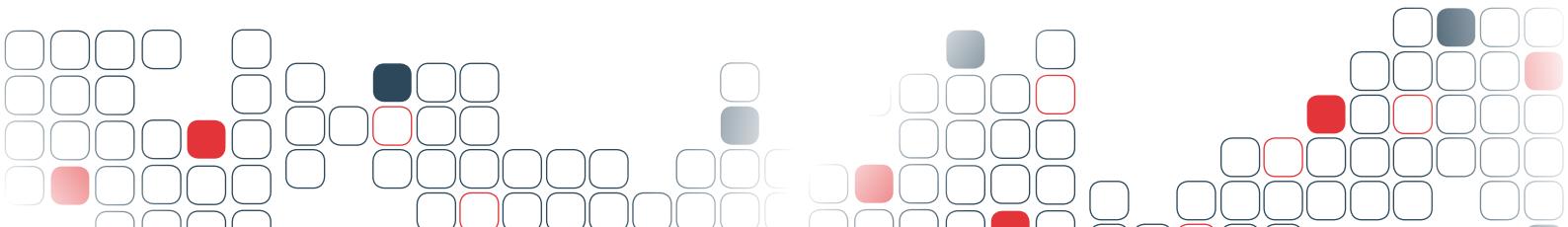
RAPPORT ANNUEL

2016

GROUPE CRÉDIT MUTUEL OCÉAN



Crédit Mutuel



ÉDITO

En 2016, le Crédit Mutuel est resté la banque préférée des français. Cette distinction est la marque d'un Groupe solide reposant sur une stratégie d'écoute, de conseil, d'expertise, de solidarité et de proximité.

En Vendée, Charente-Maritime et Deux-Sèvres, le Crédit Mutuel affiche des indicateurs de bonne santé tournés vers un développement durable, essentiel à la vitalité des territoires sur lesquels il se développe.

La barre des 600 000 clients, dépassée en 2015, a été confortée par l'accueil des 32 000 nouveaux clients en 2016, contribuant à maintenir l'activité de banque, d'assurance et de téléphonie mobile.

L'encours global d'épargne s'établit à 13,7 milliards d'euros, soit une collecte de 563 millions d'euros par rapport à 2015 (+4,3%). Cette progression soutenue s'avère être contrastée selon les familles d'épargne.

Dans un contexte soutenu de renégociations et un climat économique incertain, l'activité crédits s'est bien comportée avec une augmentation de l'encours global de 2,8%. La dynamique s'est maintenue sur le crédit à l'habitat avec une progression de 3,9% de l'encours.

En 2016, le nombre de contrats IARD s'établit à 819 000 soit une augmentation de 3,6 %. Ces bons résultats solidifient l'enjeu stratégique que représente l'activité Assurance pour la banque.

Tous ces éléments, dans un environnement chahuté et de plus en plus réglementé, ont conforté un résultat net de 54,4 millions d'euros contre 45,5 un an plus tôt. Il est à signaler que la performance de ce résultat a été renforcée par une maîtrise forte du coût du risque en recul de 48,2 %.

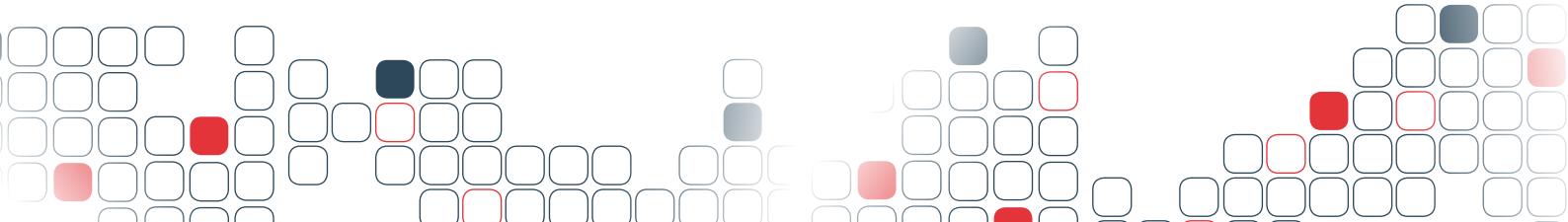
Solidité, adaptabilité, agilité, solidarité sont les principaux traits de caractère du Crédit Mutuel et de son modèle. Le Groupe est entré pleinement dans l'ère du numérique tout en privilégiant de vraies relations de proximité pour accompagner les acteurs économiques et associatifs bâtisseurs de nos futurs proches.



Luc CORTOT
Directeur Général



André Lorieu
Président Fédéral



DIRECTION
GÉNÉRALE

Luc CORTOT

Directeur Général

Gérard BRUNEL

Directeur Général Adjoint et Directeur Financier

Jacques ROCHER

Directeur Général Adjoint et Directeur des Services et Secrétariat Général

MEMBRES
DU COMITÉ
DE DIRECTION

Antoine BENOIT

Directeur Ressources Humaines
et Communication Interne

Jean-Pierre MORIN

Directeur des Réseaux

CONSEILS
D'ADMINISTRATION
FÉDÉRATION
ET CAISSE FÉDÉRALE

André LORIEU

Président Fédéral

Gérard BALLESTEROS

Vice-Président, Président de Secteur

Jean-Pierre BERTHELOT

Administrateur, Président de Secteur

Véronique BENOIST

Administratrice, Présidente de Secteur

Michel PORCHET

Représentant du CM OCEAN AGRI
au Conseil d'Administration
de la Fédération

François NAULET

Administrateur, Président de Secteur

Philippe RIANT

Administrateur, Président de Secteur

Maurice TOUMIT

Administrateur, Président de Secteur

Robert JEANNEAU

Administrateur, Président de Secteur

Didier AUBERT

Chantal BIGOT

Jean DEHEN

Joëlle DELAMURE

François DELIGNE

Jean-Marie FONTENAUD

Jean-Marc FOUCET

Guy GAUFRETEAU

Alain GROLIER

Maryse GUILLOTON

Bruno HAMARD

Hélène LUSSAULT

Philippe MAESTRIPIERI

Eric PICARD

Louis-Marie PREAULT

Dominique PRIOUZEAU

Ginette ROLAND

Michel STUELSATZ

Bernard TROGER

Jean-Charles VASSEUR

René VIAUD

Francine VRIGNON

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

STREGO

5 rue Albert Londres

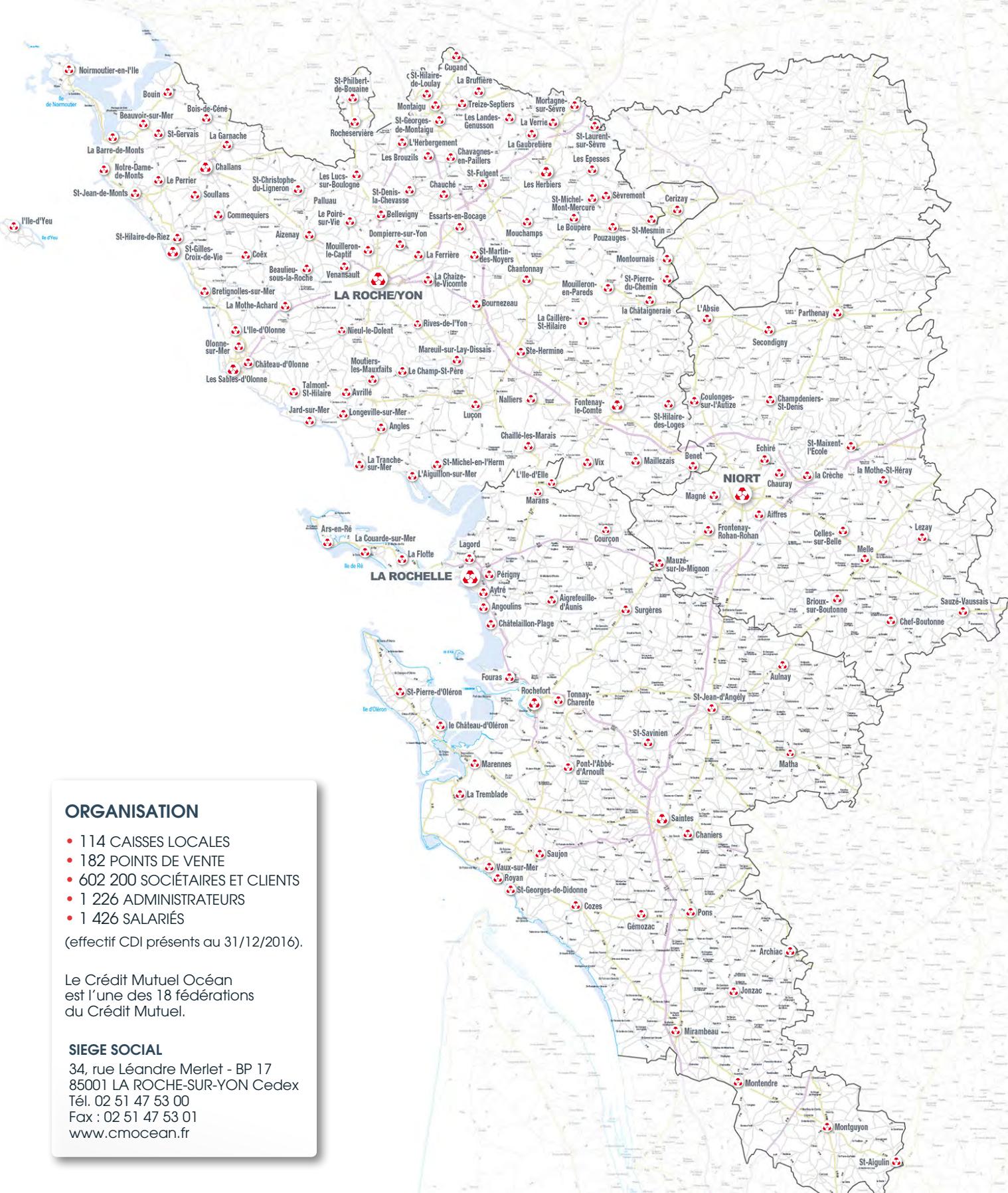
44303 NANTES Cedex 03

MAZARS

Exaltis, 61 rue Henri Regnault

92075 LA DEFENSE Cedex





ORGANISATION

- 114 CAISSES LOCALES
- 182 POINTS DE VENTE
- 602 200 SOCIÉTAIRES ET CLIENTS
- 1 226 ADMINISTRATEURS
- 1 426 SALARIÉS

(effectif CDI présents au 31/12/2016).

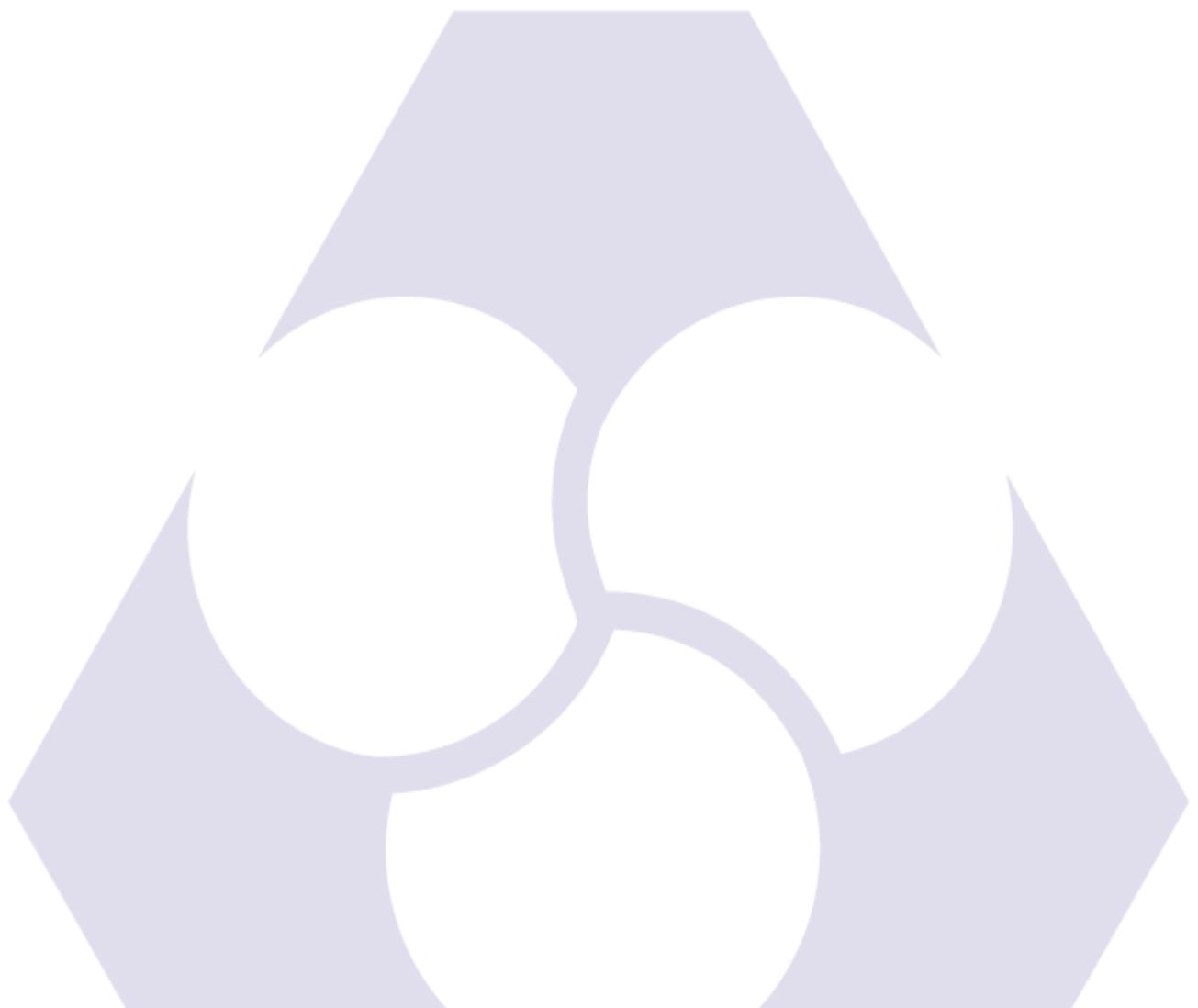
Le Crédit Mutuel Océan
est l'une des 18 fédérations
du Crédit Mutuel.

SIEGE SOCIAL

34, rue Léandre Merlet - BP 17
85001 LA ROCHE-SUR-YON Cedex
Tél. 02 51 47 53 00
Fax : 02 51 47 53 01
www.cmocean.fr

Etats Financiers

2016



Comptes Consolidés

— Crédit Mutuel —

CHARENTE-MARITIME • DEUX-SÈVRES • VENDÉE

SOMMAIRE

Bilan au 31 décembre 2016	8
– Compte de résultat au 31 décembre 2016	10
– Etat du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres	11
– Tableau de variation des capitaux propres	12
– Tableau des flux de trésorerie nette	13
– Annexe aux comptes consolidés 2016	15
Note 1 . Référentiel comptable	15
Note 2 . Faits marquants	15
Note 3 . Périmètre de consolidation	16
Note 4 . Principes et méthodes de consolidation	18
Note 5 . Principes et méthodes comptables	19
Note 6 . Information sectorielle	31
Note 7 . Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et non encore appliquées du fait de la date de survenance	31
Note 8 . Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat	35
Note 9 . Informations sur l'état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres	52
Note 10 . Autres informations	53

Groupe bancaire adhérent à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, le Crédit Mutuel Océan exerce son activité sur les départements de Charente-Maritime, Vendée et le sud des Deux-Sèvres.

L'entreprise mère se compose de :

- **114 Caisse Locales**, sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité statutairement limitée. Le capital est détenu par les sociétaires.
- **La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan** (CFCMO), société anonyme coopérative de crédit à capital variable, dont le capital est pour l'essentiel réparti entre les Caisse Locales.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan assure un triple rôle au sein du Groupe :

- organisme financier : banque des Caisse Locales,
- prestataire de services : fournisseur de moyens techniques,
- organisme employeur du personnel affecté en Caisse Locales et Caisse Fédérale ainsi que dans certaines filiales.

- **La Fédération du Crédit Mutuel Océan**, association régie par la loi de 1901 à laquelle adhèrent les Caisse locales et la Caisse Fédérale. Organe de contrôle et de représentation de ses adhérents, elle gère aussi les mécanismes de solidarité entre les Caisse Locales.

Les autres sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont détaillées dans l'annexe qui suit.

Sauf indications contraires, les montants figurant dans ce rapport sont exprimés en milliers d'euros

CREDIT MUTUEL
BILAN CONSOLIDE

(en milliers d'euros)

ACTIF	2016	2015	Notes
Caisse, Banques centrales	38 894	94 571	8.1.a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	28 580	30 323	8.2.a, 8.4
Instruments dérivés de couverture	0	0	8.3.a, 8.4
Actifs financiers disponibles à la vente	1 826 352	1 896 542	8.6
Prêts et Créances sur les Etablissements de crédit	1 894 520	1 821 760	8.1.a
Prêts et Créances sur la clientèle	10 993 501	10 750 862	8.7.a
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	8.3.b
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	8.8
Actifs d'impôts courants	69 110	63 937	8.10.a
Actifs d'impôts différés	40 119	39 348	8.10.b
Comptes de régularisation et actifs divers	210 119	212 000	8.11.a
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	0	
Immeubles de placement	62	66	8.12
Immobilisations corporelles	77 072	81 181	8.13.a
Immobilisations incorporelles	1 131	1 065	8.13.b
Ecarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF	15 179 460	14 991 655	

OCEAN
AU 31.12.2016

(en milliers d'euros)

PASSIF	2016	2015	Notes
Banques centrales	0	0	8.1.b
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	30 682	34 621	8.2.b,8.4
Instruments dérivés de couverture	0	0	8.3.a
Dettes envers les Etablissements de crédit	2 087 456	2 349 384	8.1.b
Dettes envers la clientèle	9 712 747	9 251 467	8.7.b
Dettes représentées par un titre	1 707 976	1 804 057	8.14
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	
Passifs d'impôts courants	18 208	17 940	8.10.a
Passifs d'impôts différés	25 557	25 480	8.10.b
Compte de régularisation et passifs divers	193 024	177 727	8.11.b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0	
Provisions	21 786	18 781	8.15
Dettes subordonnées	0	0	
<u>Capitaux Propres - Totaux</u>	<u>1 382 024</u>	<u>1 312 198</u>	
<u>Capitaux Propres - Part du Groupe</u>	<u>1 371 746</u>	<u>1 302 586</u>	
<i>Capital et Réserves liées</i>	<i>260 111</i>	<i>268 183</i>	8.16.a
<i>Réserves consolidées</i>	<i>737 620</i>	<i>696 413</i>	8.16.a
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	<i>319 638</i>	<i>292 518</i>	8.16.b
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>54 377</i>	<i>45 472</i>	
<u>Intérêts minoritaires</u>	<u>10 278</u>	<u>9 612</u>	
TOTAL DU PASSIF	15 179 460	14 991 655	

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

	2016	2015	Notes
Intérêts et produits assimilés	335 357	384 098	8.18
Intérêts et charges assimilées	-199 939	-231 468	8.18
Commissions (produits)	132 765	129 778	8.19
Commissions (charges)	-21 317	-20 887	8.19
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-2 444	-2 367	8.20
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	21 646	14 684	8.21
Produits des autres activités	3 610	1 170	8.22
Charges des autres activités	-2 332	-3 858	8.22
PRODUIT NET BANCAIRE	267 346	271 150	
Charges générales d'exploitation	-174 283	-167 987	8.23, 8.23.a, 8.23.b
Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-6 589	-6 465	8.23.c
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	86 474	96 698	
Coût du risque	-12 059	-23 269	8.24
RESULTAT D'EXPLOITATION	74 415	73 429	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	
Gains ou pertes sur autres actifs	220	346	8.25
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	
RESULTAT AVANT IMPOT	74 635	73 775	
Impôts sur les bénéfices	-19 527	-27 784	8.26
RESULTAT NET	55 108	45 991	
Intérêts minoritaires	731	519	
RESULTAT NET (part du Groupe)	54 377	45 472	

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

	2016	2015	Notes
Résultat net	55 108	45 991	
Ecarts de conversion			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	27 055	32 567	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			
Réévaluation des immobilisations			
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies			
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE			
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	27 055	32 567	9.1, 9.2
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	82 163	78 558	
donc part du Groupe	81 497	78 234	
donc part des intérêts minoritaires	666	324	

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées		Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)		Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Réser- ves liées au capital		Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
(en milliers d'euros)									
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2014	258 483	12 983	648 041	259 755	0	52 751	1 232 013	6 799	1 238 812
Augmentation de capital	-3 283					-3 283		2 490	-793
Affectation du résultat 2014			48 372			-48 372	0		0
Distribution 2015 au titre du résultat 2014						-4 379	-4 379		-4 379
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				32 762			32 762	-195	32 567
Résultat 2015						45 472	45 472	519	45 991
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires							0		0
Autres variations							0		0
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2015	255 200	12 983	696 413	292 517	0	45 472	1 302 585	9 613	1 312 198
Augmentation de capital	-8 072					-8 072			-8 072
Affectation du résultat 2015			41 207			-41 207	0		0
Distribution 2016 au titre du résultat 2015						-4 265	-4 265		-4 265
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				27 121			27 121	-66	27 055
Résultat 2016						54 377	54 377	731	55 108
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires							0		0
Autres variations							0		0
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2016	247 128	12 983	737 620	319 638	0	54 377	1 371 746	10 278	1 382 024

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

(en milliers d'euros)	2016	2015
Résultat net	55 108	45 991
Impôt	19 527	27 784
Résultat avant impôts	74 635	73 775
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorp.	6 591	6 463
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	3 517	15 280
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-220	-346
+/- Produits/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	-19 123	-17 861
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-9 235	3 536
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	-108 190	-36 291
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	233 433	261 566
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	12 257	-306 470
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	14 053	-6 649
- Impôts versés	-24 119	-11 530
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	127 434	-99 374
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	192 834	-22 063
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	-129	-42 519
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	0	0
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	-2 328	-6 480
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	-2 457	-48 999
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	-12 337	-5 553
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	0	0
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	-12 337	-5 553
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	178 040	-76 615
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	192 834	-22 063
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-2 457	-48 999
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-12 337	-5 553
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	379 488	456 103
Caisse, banques centrales (actif et passif)	94 571	102 206
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	284 917	353 897
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	548 422	379 488
Caisse, banques centrales (actif et passif)	38 894	94 571
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	509 528	284 917
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	168 934	-76 615

	2016	2015
(a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées	169 470	83 632
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	-277 660	-119 923
(b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	-252 082	-177 280
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	485 515	438 846
(c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	-918	365
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat		
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente	109 471	-136 611
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente		
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture		
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	-96 296	-170 224
(d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise		
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée		
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence		
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence		
+ Encaissements liés aux dividendes reçus		
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs fin. détenus jusqu'à l'échéance		
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		7 739
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	-129	-50 258
- Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente		
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus		
(e) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement		
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement		
(f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorp.	-4 334	-11 173
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorp.	2 006	4 693
(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	-8 072	-792
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital		
- Décaissements liés aux dividendes payés	-4 265	-4 761
- Décaissements liés aux autres rémunérations		
(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre		
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre		
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées		
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées		
- Décaissements liés aux intérêts payés, hors intérêts courus non échus		

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 2016

• NOTE 1 – REFERENTIEL COMPTABLE

Le Groupe Crédit Mutuel n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le Conseil d'Administration de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe au sens de l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan s'inscrit dans le prolongement des décisions nationales et publie ainsi ses comptes consolidés en normes IFRS.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par n°2013-04 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes

comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le Groupe applique depuis le 1.1.2015 différents amendements adoptés par l'UE, sans impact significatif sur les comptes du Groupe. Ils sont notamment relatifs à :

- IFRS3 : exclusion du champ d'application pour les comptes d'un partenariat (pas de cas)
- IFRS 3 et IAS 40 : précision sur la norme à appliquer pour l'acquisition d'immeuble de placement.
- IFRS 13 : champ d'application de l'approche portefeuille

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Océan.

• NOTE 2 – FAITS MARQUANTS

L'exercice 2016 a été marqué principalement par :

- Une forte progression des dépôts bancaires notamment des comptes de chèques et une progression moindre des crédits clientèle : ces 2 éléments entraînant une diminution des besoins de refinancement
- Des taux courts durablement négatifs

- Un volume important de renégociations de crédits clientèle (1,5 Md€) qui ont contribué à la baisse du taux du stock de crédits et de la marge d'intérêt
- Une baisse sensible du coût du risque
- Une contribution au fonds de garantie des dépôts et de résolution pour un montant de 3,5 M€.

• NOTE 3 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1 – DETERMINATION DU PERIMETRE

• Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Océan est constituée de la Fédération du Crédit Mutuel Océan, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO) et de l'ensemble des Caisses Locales à vocation générale affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel Océan.

• Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

L'ensemble des entités incluses dans les périmètres de consolidation des Groupes régionaux est repris dans le périmètre national.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le Groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.
- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
 - une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,

- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du Groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS.

- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Sont comptabilisées en juste valeur sur option les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable.

Des sociétés contrôlées par le Groupe, mais n'exerçant pas d'activité bancaire, n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation, en raison de la faiblesse de leur signification comparativement à l'ensemble des comptes consolidés et de l'intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle.

Les sociétés, filiales ou sous-filiales, sont exclues du périmètre lorsqu'elles satisfont deux des trois critères suivants :

- Résultat de la filiale en valeur absolue < ou = 1 % du résultat consolidé N-1,
- Total du bilan < ou = 1 % du total de bilan consolidé N-1,
- Chiffre d'affaires < ou = 5 % du produit net bancaire N-1.

Ainsi, pour 2016, ne sont pas consolidées :

	% Capital détenu	Résultat net	Total bilan	Chiffre d'affaires
SARL Océan Transactions (agence immobilière) *	100	3,27	115	121
GIE CMO Relations (organisme répartiteur de frais) *	100	0	95	126 548
Fondation Créavenir Océan (prêts d'honneur) *	100	-126	705	30
Sodelem Services *	100	305	7 604	647

* Siège social situé au 34 rue Léandre Merlet, 850000 LA ROCHE SUR YON.

• Variations du périmètre

Au 31 décembre 2016, le périmètre du Groupe est inchangé par rapport à celui de 2015.

La norme IFRS12 impose de communiquer les informations financières concernant :

- les participations dans les entreprises Mises En Equivalence, notamment la quote-part dans le

résultat. Pour Le Crédit Mutuel Océan l'impact du résultat induit par le FCT Zéphyr est de 0.

- les entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs, ce qui n'est pas le cas pour le Crédit Mutuel Océan.
- les entités structurées non consolidées, dont ne dispose le CMO.

3.2 – COMPOSITION DU PERIMETRE

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Mutuel Océan est le suivant :

	31.12.2016				31.12.2015			
	% contrôle	% intérêt	Méthode	Contribut° au résultat consolidé	% contrôle	% intérêt	Méthode	Contribut° au résultat consolidé
Etablissements de crédits								
Mère			-	46 654			-	39 452
Autres entreprises à caractère financier								
SCI UNION IMMOBILIÈRE OCEAN	100,00	100,00	IG	1 039	100,00	100,00	IG	1 295
SCI MERLET IMMOBILIER	100,00	100,00	IG	104	100,00	100,00	IG	58
SAS OCEAN PARTICIPATIONS	90,00	90,00	IG	6 580	90,00	90,00	IG	4 667
FCT ZEPHYR HOME LOANS	50,00	50,00	MEE	0	50,00	50,00	MEE	0
TOTAL				54 377				45 472

Méthodes : IG = Intégration Globale, IP = Intégration Proportionnelle, MEE = Mise En Equivalence

La contribution au résultat consolidé représente la part du Groupe.

Les filiales consolidées sont les suivantes :

- la SAS OCEAN PARTICIPATIONS dont l'activité consiste en l'intervention en fonds propres ; cette société bénéficie du régime fiscal des sociétés de capital-risque,
- le Fonds Commun de Titrisation ZEPHYR HOME LOANS,
- la Société Civile Immobilière UNION IMMOBILIÈRE OCEAN, dont les parts sociales sont détenues par la Fédération et plusieurs Caisses Locales,

- la Société Civile Immobilière MERLET IMMOBILIER, société filiale du Groupe.

Ces deux dernières sociétés sont propriétaires d'immeubles donnés en location, en tout ou partie, à la société mère.

• NOTE 4 – PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

4.1 – METHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

- **Intégration globale**

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôlées exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net

en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

Les OPCVM, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « autres passifs ».

- **Mise en équivalence**

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

4.2 – DATE DE CLOTURE

Toutes les sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

4.3 – ELIMINATION DES OPERATIONS RECIPROQUES

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du Groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale.

4.4 – CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES

Le Groupe ne détient pas de filiale étrangère.

4.5 – ECARTS D'ACQUISITION

Il n'y a pas d'écart d'acquisition au 31 décembre 2016.

• NOTE 5 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

5.1 – PRETS ET CREANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option). Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étaillées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont

inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un également. La renégociation entraîne la modification ou la décomptabilisation de l'ancien prêt.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le Groupe l'a intégré dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées. Les éléments chiffrés figurent en rapport de gestion.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

5.2 – DEPRECIACTION DES PRETS ET CREANCES ET PROVISION SUR ENGAGEMENT DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

• Dépréciation et provision individuelle sur les prêts et créances

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, les collectivités locales, ou de comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois représente une preuve objective d'un événement de perte. De même, lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues, ou lorsqu'il y a déchéance du terme, ou encore en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances, et la provision est positionnée au passif dans le poste « Provisions » pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

• Dépréciation collective sur les prêts et créances

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle sont regroupés par portefeuilles homogènes. Les encours sensibles font l'objet d'une dépréciation, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours.

La dépréciation est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les

variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « Coût du risque » du compte de résultat.

Depuis 2012, sur décision des organes dirigeants, une provision pour risques sectoriels est comptabilisée. Elle concerne les activités

comportant des risques conjoncturels et faisant l'objet d'une surveillance spécifique.

Cette provision est calculée en retenant les mêmes paramètres que ci-dessus et concerne les encours sous surveillance notés D-, répartis en Grand Public et Entreprises. Ce montant est de 0,8 M€ en 2016 contre 1 M€ en 2015.

5.3 – CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

- **Opérations de location financement preneur**

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

5.4 – TITRES

- **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

- **Instruments négociés sur un marché actif**

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix côtés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

- **Instruments négociés sur un marché non actif**

Lorsqu'un marché est non actif, les prix de marché peuvent être utilisés comme un élément afin de déterminer la juste valeur, mais peuvent ne pas être déterminants.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

• **Hiérarchie de juste valeur**

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques. Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2, les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables).

Figurent notamment dans cette catégorie, les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

• **Classification des titres**

Les titres peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- actifs financiers disponibles à la vente,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances.

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion du Groupe

et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

♦ **Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

Critère de classement et règles de transfert

Le classement de titres dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

a) Instruments détenus à des fins de transaction

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie « Prêts et créances » sont conditionnés à l'intention et la capacité du Groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, et au respect des critères inhérents à la définition de la catégorie comptable des « Prêts et créances » (pas de cotation sur un marché actif). Ces transferts de portefeuille ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle leur impact sur le résultat du Groupe.

b) Instruments en juste valeur sur option

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irréversible, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
- instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan a utilisé cette option en 2015 dans le cadre de la gestion de titres d'état indexés.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés en « Actifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

En cas de transfert, vers l'une des trois autres catégories, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

- ♦ **Actifs et passifs financiers disponibles à la vente**

Critère de classement et règles de transfert

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « Prêts et créances », ni en « Actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « Juste valeur par résultat ».

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés :

- en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- en « Prêts et créances », en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents

précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

En cas de transfert de titre de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou « Prêts et créances » d'instruments ayant une échéance fixe, et en l'absence de dépréciation, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « Prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation et risque de crédit

a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le Groupe considère qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « Gains ou pertes latents ou différés ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise.

En cas de dépréciation, l'intégralité des moins values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque », en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

- ♦ **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

Critère de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de

l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « Coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

- **Prêts et créances**

Critère de classement et règles de transfert

La norme IAS 39 admet le classement de certains titres dans la catégorie « Prêts et créances », dès lors qu'il s'agit de titres à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif.

Le classement dans cette catégorie peut être effectué soit au moment de l'acquisition du titre, soit par transfert en provenance des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers disponibles à la vente », selon l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Le Groupe n'a pas pratiqué de reclassement.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation et d'évaluation des prêts et créances décrites dans la note 5.1.

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « Coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

5.5 – DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

• Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive de dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

• Classification des dérivés et comptabilité de couverture

• Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé,
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

• Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.

La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie ; elle n'a pas été utilisée par le Groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.

La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture.

Cette documentation spécifie les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

L'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %. Le cas échéant, la comptabilité de

couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en « Actifs financiers disponibles à la vente ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur.

Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Le Groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la

clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

5.6 – DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunts obligataires...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées, à

l'origine, à leur valeur d'émission, le cas échéant diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.7 – DETTES SUBORDONNEES

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur

n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

5.8 – DISTINCTION DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres, si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du Groupe Crédit

Mutuel Océan, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres.

5.9 – PROVISIONS

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les engagements sociaux (cf. note 5.11),
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement (cf. note 5.9).

5.10 – DETTES ENVERS LA CLIENTELE ET ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêtés suivants au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

• Contrats d'épargne réglementée

Les Comptes Epargne Logement (CEL) et les Plans Epargne Logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant

assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;

- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

5.11 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts, les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

5.12 – AVANTAGES AU PERSONNEL

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel. Les accords salariaux en vigueur au Crédit Mutuel Océan prévoient le versement d'une indemnité de fin de carrière payée lors du départ en retraite des personnels.

En couverture de cet engagement, depuis le 1^{er} janvier 1994, le Groupe Crédit Mutuel Océan a souscrit une assurance « indemnités fin de carrière » gérée par un organisme indépendant du Groupe.

Le montant atteint par le fonds d'assurance (8,1 M€) couvrant les besoins évalués au 31 décembre 2016, a nécessité une dotation de 0,8 M€ en 2016.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales,
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen

sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,

- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant sur la réforme des retraites, avec un âge moyen de 64 ans.

- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuarial.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail,...

L'engagement du Groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés.

Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le Groupe lors de la résiliation du contrat

avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de

l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

5.13 – IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement correspondent à quelques biens immobiliers utilisés hors exploitation et qui sont donnés en location. Ils sont enregistrés, de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des

avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Aménagements des terrains	: 25 ans
- Constructions – gros œuvre structure	: 25 ans
- Constructions – équipements	: 15-25 ans
- Agencements et installations	: 5-10 ans
- Mobilier et matériel de bureau	: 10 ans
- Matériel de sécurité	: 3-10 ans
- Matériel roulant	: 3-5 ans
- Matériel informatique	: 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne	: 1-3 ans
--	-----------

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur

nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Compte tenu de la faiblesse du poste « Immeubles de placement », il n'est pas fait d'évaluation de la juste valeur.

5.14 – COMMISSIONS

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étaillées (cf. note 5.1).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

5.15 – IMPOTS SUR LES RESULTATS

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le Groupe comptabilise la Contribution Economique Territoriale (CET), composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

• Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des capitaux propres.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'il existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

• Intégration fiscale

Il n'y pas d'intégration fiscale dans le Groupe CMO.

5.16 – INTERETS PRIS EN CHARGE PAR L'ETAT DE CERTAINS PRETS

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

5.17 – GARANTIES FINANCIERES ET ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, c'est-à-dire en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

5.18 – OPERATIONS EN DEVISES

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

• Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

• Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat, ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

5.19 – JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES DANS L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

L'élaboration des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif (la distinction entre marché actif / marché non actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement). Cf. note 5.4 ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciations durables ;
- dépréciation sur créances ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels ;
- impôts différés actifs.

Les estimations les plus importantes sont indiquées dans l'annexe.

• NOTE 6 – INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)

L'activité centrale du Groupe Crédit Mutuel Océan est la banque de détail, activité exclusivement développée sur le territoire Français. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci.

Conformément au reporting interne, le Groupe n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

• NOTE 7 – NORMES ET INTERPRETATIONS

• NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPEES PAR L'UNION EUROPEENNE ET NON ENCORE APPLIQUEES

• IFRS 9 – Instruments financiers

La norme IFRS 9 est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers « comptabilisation et évaluation ».

Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- classement et d'évaluation des instruments financiers (Phase 1),
- dépréciation du risque de crédit des actifs financiers (Phase 2), et de
- comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture (Phase 3).

Elle entre en vigueur de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2018. Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans obligation de retraitter les exercices présentés en comparatif. Ainsi, le Groupe présentera ses comptes 2018 sans comparatif 2017 au format IFRS 9, l'explication du passage des portefeuilles entre les deux référentiels et les impacts sur les capitaux propres seront intégrés dans les annexes.

Le Groupe a lancé le chantier en mode projet au deuxième trimestre 2015 ; il regroupe les différents acteurs (finance, risques, informatique,...), et est structuré autour du comité de pilotage « consolidation nationale » coordonné par la Direction Gestion Finances de la Confédération. Le projet est articulé en groupes de travail, selon les phases et les instruments (crédits, titres et dérivés) ; les travaux relatifs aux modèles de dépréciation étant sous la responsabilité de la Direction des risques CNCM. Les développements et adaptations informatiques nécessaires ont démarré en 2016 et se poursuivront en 2017.

Ce chantier intègre l'ensemble des activités concernées du Groupe, y compris les assurances. L'amendement à IFRS 4, publié en septembre 2016, permet de différer ou aménager la première application d'IFRS 9 pour ces entités. Mais, à ce stade, l'approche de différé d'application ne peut s'appliquer aux bancassureurs. Compte tenu du calendrier d'implémentation de la norme et bien que les discussions sur ce sujet se poursuivent aux niveaux international et européen, les entités d'assurances du Groupe appliqueront IFRS 9 au 01.01.2018.

Les informations par phase sont présentées ci-après.

Phase 1 - Classement et évaluation

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments, ce qui pourrait conduire à un classement et une évaluation de certains actifs financiers différents d'IAS 39.

Les prêts, créances, ou titres de dettes acquis seront classés :

- au coût amorti, si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels, et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'une rémunération d'intérêts sur le principal (analyse réalisée via le test SPPI),
- en juste valeur par capitaux propres, si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs en fonction des opportunités, et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal. En cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres seront constatés en compte de résultat, comme actuellement sous IAS 39 en

cas de classement en portefeuille d'actifs disponibles à la vente (AFS),

- en juste valeur par résultat, s'ils ne sont pas éligibles aux deux catégories précédentes ou si le Groupe choisit de les classer comme tel, sur option, à des fins de réduction d'incohérence comptable.

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) seront classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres. En cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas recyclés en résultat, contrairement à la pratique actuelle en cas de comptabilisation en portefeuille d'actifs disponibles à la vente (AFS). Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

A noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne pourront plus être comptabilisés séparément du contrat hôte,
- les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises dans la norme IFRS 9 sans modification,
- tout comme celles relatives aux passifs financiers, exceptée la comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option. En effet, elles seront à constater en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres, et non plus en résultat. Le Groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

Les travaux opérationnels menés dans le Groupe au cours de l'année 2016, ont visé à :

- finaliser la cartographie des instruments, tant sur les taux que sur les différentes clauses contractuelles,
- définir et démarrer les tests SPPI pour les taux identifiés à risque (moyennés, dé-corrélates),
- lancer le chantier de documentation des différents instruments, aux niveaux national et régional, tant sur les caractéristiques des instruments que sur les modèles de gestion.

A ce stade, seront principalement reclasés en juste valeur par résultat, les parts d'OPCVM et d'OPCI, et certaines obligations convertibles, ou structurées ; l'impact des reclassements est modéré. Les travaux sont en cours de finalisation sur certains crédits et tranches de titrisation.

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant :

- à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres,
- au classement en coût amorti, ou en juste valeur par capitaux propres, des instruments de dettes inclus dans le portefeuille de liquidité ; chaque Groupe classera ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion.

Phase 2 – Dépréciation

Pour sa partie relative à la dépréciation du risque de crédit, IFRS 9 répond aux critiques soulevées par le modèle de pertes de crédit avérées de la norme IAS 39, d'une comptabilisation trop tardive et trop faible des pertes de crédit.

Elle permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues. Les dépréciations seront constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Cette approche du risque de crédit plus prospective est déjà prise en compte, pour partie, lorsque des provisions collectives sont actuellement constatées sur des portefeuilles homogènes d'actifs financiers en application de la norme IAS 39.

Ainsi, le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'appliquera à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, qui seront répartis en 3 catégories ; ceux relevant :

- Bucket 1 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'a été constatée depuis la comptabilisation initiale,
 - Bucket 2 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit a été constatée depuis la comptabilisation initiale, et
 - Bucket 3 : catégorie regroupant les actifs financiers dépréciés pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.
- Cette catégorie équivaut au périmètre des encours actuellement dépréciés individuellement sous IAS 39.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Au niveau du Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, mais par l'évaluation de la variation du risque au niveau de chaque contrat.

Les travaux opérationnels menés dans le Groupe au cours de l'année 2016, ont principalement visé à définir la frontière entre les buckets 1 et 2 :

- le Groupe s'appuiera sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et sur l'évaluation du risque de défaut à 12 mois (représenté par une cotation ou un taux de défaut), comme la norme l'y autorise,
- il associera à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés, ...
- des méthodes moins complexes seront utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Les réflexions sont en cours sur la méthodologie de prise en compte, dans les paramètres, des informations de nature prospective.

A ce stade, le Groupe considère que les impacts quantitatifs ne peuvent être raisonnablement évalués, mais estime que le niveau de dépréciation, sous IFRS 9, des buckets 1 et 2 sera sensiblement plus élevé que les provisions collectives actuellement constituées sous IAS 39.

Phase 3 – Comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le Groupe Crédit Mutuel a choisi de conserver les dispositions actuelles. Des informations complémentaires en annexe seront, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

A noter qu'en outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continueront de s'appliquer.

- **IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients**

Cette norme remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Mais elle n'affecte pas les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers.

La comptabilisation des produits résultant de contrats doit traduire le transfert du contrôle du bien (ou service) à un client, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit. A cette fin, la norme développe un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés :

- identification du contrat conclu avec le client,
- identification des obligations de performance incluses dans le contrat,
- détermination du prix de transaction du contrat,

- allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance, et
- reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

Cette norme entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'analyse de la norme et une première identification de ses effets potentiels ont été réalisés en 2016. Ces travaux s'effectuent au sein d'un groupe de travail confédéral dédié, auquel participent les différents Groupes CM, et certaines filiales, le cas échéant.

Les principaux métiers/produits ayant fait l'objet d'analyses sont les offres bancaires packagées, la gestion d'actifs (commissions de surperformance), la téléphonie, et les activités informatiques.

A ce stade, les impacts attendus devraient être limités.

- **NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPEES PAR L'UNION EUROPEENNE**

Il convient de noter principalement :

- IFRS 16 - Contrats de location dont la première application est prévue pour le 01.01.2019, sous réserve d'adoption par l'Union européenne,
- les amendements à IFRS 4 en lien avec IFRS 9 (Date d'application prévue : 01.01.2018) : cf. note précédente sur IFRS 9.

- **IFRS 16 – Contrats de location**

Elle remplacera la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, pour tout contrat de location simple, doivent être comptabilisés :

- dans les immobilisations : un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué,
- au passif, une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers à effectuer pendant la durée de la location, et
- dans le compte de résultat, la charge liée à l'amortissement linéaire de l'actif, séparément de la charge d'intérêts calculée actuariellement, sur la dette financière.

Pour rappel, selon la norme IAS 17 actuellement en vigueur, aucun montant n'est enregistré au bilan et le coût des contrats de location figurent dans les charges d'exploitation.

Le Groupe a débuté les travaux d'analyses sur les impacts de cette norme et a notamment entamé le recensement de ses contrats de location, tant en matière immobilière que mobilière (informatique, flotte automobile,...).

- NOTE 8 – INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

8.1.a – PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	2016	2015
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	3 191	57 321
<i>dont réserves obligatoires</i>	3 191	57 321
Caisse	35 702	37 249
TOTAL	38 893	94 570
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel (1)	1 323 406	1 491 450
Autres comptes ordinaires	55	73
Prêts	15 619	17 045
Autres créances	545 611	300 181
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Pensions	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	0	0
Créances rattachées	9 829	13 011
Dépréciations	0	0
TOTAL	1 894 520	1 821 760

(1) concerne principalement les encours de versement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

8.1.b – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	2016	2015
Banques centrales		
Banques centrales	0	0
TOTAL	0	0
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	5 145	2 119
Emprunts	820 373	771 033
Autres dettes	1 248 859	1 558 084
Pensions	0	0
Dettes rattachées	13 079	18 148
TOTAL	2 087 456	2 349 384

8.2 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

8.2.a – ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	2016			2015		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
Titres		24 027	24 027		23 108	23 108
Effets publics		0	0		0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	24 027	24 027	0	23 108	23 108
Cotés		24 027	24 027		23 108	23 108
Non cotés			0			0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	0	0
Cotés			0			0
Non cotés			0			0
Instruments dérivés de transaction	4 553		4 553	7 215		7 215
Autres actifs financiers dont pensions			0			0
			0			0
TOTAL	4 553	24 027	28 580	7 215	23 108	30 323

8.2.b – PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	2016	2015
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	30 682	34 621
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
TOTAL	30 682	34 621

8.3 – COUVERTURE

8.3.a – INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

	2016		2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)	0	0	0	0
Couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

8.3.b – ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX

	Juste valeur		Variation de juste valeur
	2016	2015	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles d'actifs financiers de passifs financiers	0	0	0
	0	0	0

8.4 – ANALYSE DES INSTRUMENTS DERIVES

	2016			2015		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instrument de taux						
Swaps	2 374 229	4 553	30 682	2 337 403	7 214	34 620
Autres contrats fermes				100		
Options et instruments conditionnels				1 212	1	1
Instrument de change						
Swaps	3 530			3 966		
Autres contrats fermes						
Options et instruments conditionnels						
Autres que taux et change						
Swaps						
Autres contrats fermes	230			46		
Options et instruments conditionnels						
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Couverture de Fair Value Hedge						
Swaps						
Autres contrats fermes						
Options et instruments conditionnels						
Couverture de Cash Flow Hedge						
Swaps						
Autres contrats fermes						
Options et instruments conditionnels						
TOTAL	2 377 989	4 553	30 682	2 342 727	7 215	34 621

8.5 – COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers	4 553	0	4 553	3 710	0	0	843
Dérivés	4 553		4 553	3 710			843
Pensions							

	2016						Montant net	
	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan				
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)		
Passifs financiers	30 682	0	30 682	3 710	0	26 972	0	
Dérivés	30 682		30 682	3 710		26 972	0	
Pensions								

	2015						Montant net	
	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan				
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)		
Actifs financiers	7 215	0	7 215	5 201	0	0	2 014	
Dérivés	7 215		7 215	5 201			2 014	
Pensions								

	2015						Montant net	
	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan				
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)		
Passifs financiers	34 621	0	34 621	5 201	0	28 900	520	
Dérivés	34 621		34 621	5 201		28 900	520	
Pensions								

8.6 – ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

	2016	2015
Effets publics	136 078	170 396
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 003 778	1 067 950
Cotés	955 509	1 030 716
Non cotés	48 269	37 234
Actions et autres titres à revenu variable	143 311	148 960
Cotés	92 435	99 285
Non cotés	50 876	49 675
Titres immobilisés	531 975	496 660
Titres de participation	713	666
Autres titres détenus à long terme	8 650	4 773
Parts dans les entreprises liées	522 612	491 221
Créances rattachées	11 210	12 576
TOTAL	1 826 352	1 896 542
<i>dont :</i>		
<i>Plus ou moins values latentes brutes constatées en capitaux propres</i>	319 638	292 518
<i>Obligations dépréciées</i>	-3	-3

HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR – Instruments financiers évalués à la J.V. au bilan

	2016					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Transfert N1 => N2	Transfert N2 => N1
Actifs financiers						
Disponibles à la vente						
Effets publics et valeurs assimilées	751 717	523 058	580 157	1 854 932	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	727 690	518 505	580 157	1 826 352	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	137 841			137 841		
Participations et ATDLT	492 970	518 505		1 011 475		
Parts entreprises liées	96 879		46 432	143 311		
Transaction / JVO						
Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	24 027	4 553	0	28 580		
Dérivés et autres actifs financiers	24 027			24 027		
Instruments dérivés de couverture			4 553	4 553		
				0		
Passifs financiers	0	30 682	0	30 682	0	0
Transaction	0	30 682	0	30 682	0	0
Dérivés et autres passifs financiers		30 682		30 682		
Instruments dérivés de couverture				0		

Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.

Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR – Détail du niveau 3

	2016				
	Ouver-ture	Achats	Emissions	Ventes	Rembour-sements
Actifs financiers	544 640	9 100	129	-4 937	0
Disponibles à la vente	544 640	9 100	129	-4 937	0
Actions, TAP et autres T.R.V.	46 079	5 256		-4 937	
Participations et ATDLT	7 050	3 844			
Parts entreprises liées	491 511		129		
Transaction	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers					
Instruments dérivés de couverture					
Passifs financiers	0	0	0	0	0
Transaction	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers					
Instruments dérivés de couverture					

	2016					
	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture	Transferts N1, N2 => N3	Transferts N3 => N1, N2
Actifs financiers	-117	31 493	-186	580 157	0	0
Disponibles à la vente	-117	31 493	-186	580 157	0	0
Actions, TAP et autres T.R.V.	-117	151		46 432		
Participations et ATDLT		80		10 787		
Parts entreprises liées		31 262	-186	522 938		
Transaction	0	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers						
Instruments dérivés de couverture						
Passifs financiers	0	0	0	0	0	0
Transaction	0	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers						
Instruments dérivés de couverture						

8.7 – CLIENTELE**8.7.a – PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE**

	2016	2015
Créances saines	10 831 583	10 616 100
Créances commerciales	22 123	15 060
Autres concours à la clientèle	10 786 608	10 574 671
Crédit à l'habitat	7 470 252	7 199 057
Autres concours et créances diverses	3 316 356	3 375 614
dont pensions		
Créances rattachées	22 852	26 369
Titres non cotés sur un marché actif		
Créances dépréciées sur base individuelle	322 721	295 135
CREANCES BRUTES	11 154 304	10 911 235
Dépréciations individuelles	-154 229	-152 527
Dépréciations collectives	-6 574	-7 846
CREANCES NETTES DE DEPRECIACTION	10 993 501	10 750 862
dont :		
Prêts participatifs	0	0
Prêts subordonnés	0	0

8.7.b – DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	2016	2015
Comptes d'épargne à régime spécial	6 123 065	5 811 104
à vue	3 731 398	3 562 789
à terme	2 391 667	2 248 315
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	16 641	16 667
Sous-total	6 139 706	5 827 771
Comptes ordinaires	2 221 195	1 776 966
Comptes et emprunts à terme	1 312 293	1 582 968
Pensions	0	0
Dettes rattachées	39 553	63 762
Sous-total	3 573 041	3 423 696
TOTAL	9 712 747	9 251 467

8.8 – ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

	2016	2015
Titres	0	0
Effets publics		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Cotés	0	0
Non cotés		0
Créances rattachées		
TOTAL BRUT	0	0
dont actifs dépréciés		
Dépréciations		
TOTAL NET	0	0

8.9 – CADRAGE DES DEPRECiations

	31.12.2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	31.12.2016
Prêts et créances Etablissements de crédit	0				0
Prêts et créances sur la clientèle	-160 373	-37 051	8 283	28 338	-160 803
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-3				-3
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	0				0
TOTAL	-160 376	-37 051	8 283	28 338	-160 806

8.10 – IMPOTS

	2016	2015
Actif (par résultat)	69 110	63 937
Passif (par résultat)	18 208	17 940

8.10.a – IMPOTS COURANTS

	2016	2015
Actif (par résultat)	40 119	39 348
Actif (par capitaux propres)	0	0
Passif (par résultat)	0	0
Passif (par capitaux propres)	25 557	25 480

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	2016		2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
PV/MV différés sur titres disponibles à la vente		25 557		25 480
Provisions	23 659		22 348	
Autres décalages temporaires	16 460		16 998	
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES	40 119	25 557	39 346	25 480

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.

Le taux de l'impôt différé est de 34,43 % en 2016, identique à celui de 2015.

8.11 – COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

8.11.a – COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

	2016	2015
Comptes de régularisation actif	114 362	102 597
Valeurs reçues à l'encaissement	27 299	6 340
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Produits à recevoir	3 402	1 832
Comptes de régularisation divers	83 661	94 425
Autres actifs	95 757	109 403
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0
Dépôts de garantie versés	34 230	36 832
Débiteurs divers	60 589	71 633
Stocks et assimilés	0	0
Autres emplois divers	938	938
Autres actifs d'assurance	0	0
TOTAL	210 119	212 000

8.11.b – COMPTE DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	2016	2015
Comptes de régularisation passif	180 876	167 114
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	0	535
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Charges à payer	41 638	37 518
Produits constatés d'avance	83 187	82 633
Comptes de régularisation divers	56 051	46 428
Autres passifs	12 148	10 613
Comptes de règlement sur opérations sur titres	17	3
Versements restant à effectuer sur titres	47	71
Créditeurs divers	12 084	10 539
Autres passifs d'assurance	0	0
TOTAL	193 024	177 727

8.12 – IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31.12.2015	Augmen-tation	Diminution	Autres variations	31.12.2016
Coût historique	376				376
Amortissement et dépréciation	-310	-4			-314
MONTANT NET	66	-4	0	0	62

8.13 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

8.13.a – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31.12.2015	Augmen-tation	Dimi-nution	Autres variations	31.12.2016
Coût historique	162 647	4 266	-4 273	0	162 640
Immobilisations corporelles en cours	3 046	4 266		-5 536	1 776
Terrains d'exploitation	4 638		-5	36	4 669
Constructions d'exploitation	142 375		-1 775	3 429	144 029
Autres immobilisations corporelles	12 588		-2 493	2 071	12 166
Amortissement et dépréciation	-81 466	-6 589	2 487	0	-85 568
Constructions d'exploitation	-71 079	-5 999	1 684		-75 394
Autres immobilisations corporelles	-10 387	-590	803		-10 174
MONTANT NET	81 181	-2 323	-1 786	0	77 072

8.13.b – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31.12.2015	Augmen-tation	Dimi-nution	Autres variations	31.12.2016
Coût historique	1 447	68	0	0	1 515
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
Immobilisations générées en interne	0				0
Immobilisations acquises	1 447	68	0	0	1 515
Logiciels	385				385
Autres	1 062	68			1 130
Amortissement et dépréciation	-382	-2	0	0	-384
Immobilisations générées en interne	0				0
Immobilisations acquises	-382	-2	0	0	-384
Logiciels	-382	-2			-384
Autres	0				0
MONTANT NET	1 065	66	0	0	1 131

8.14 – DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

	2016	2015
Bons de caisse	35 810	35 439
TMI & TCN	1 654 501	1 749 506
Emprunts obligataires	0	0
Dettes rattachées	17 665	19 112
TOTAL	1 707 976	1 804 057

8.15 – PROVISIONS

	31.12.2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2016
Provisions pour risques						
Sur engagements par signatures	4 486	3 220		-1 479		6 227
Provisions pour impôts	1					1
Provisions pour litiges	708	98		-253		553
Provisions pour risques sur créances clientèle	1 557	1 361		-1 471		1 447
Autres provisions						
Provision Epargne Logement	8 407	1 831		-3		10 235
Provision pour charges CET	2 267	267				2 534
Provisions pour éventualités diverses	608		-608			0
Provisions pour engagement de retraite et avantages similaires	747	42				789
TOTAL	18 781	6 819	-608	-3 206	0	21 786

Tableau des provisions PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+ 10 ans	TOTAL
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	936 746	610 831	175 902	1 723 479
Montant des provisions sur PEL				8 547
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				173 339
Montant des provisions sur CEL				1 062
Dotations Provisions EL				1 831
Reprises Provisions EL				3
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				27 817
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				626

Engagements de retraite et avantages similaires

	31.12.2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31.12.2016
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite	747	42	0	789
Indemnités de fin de carrière	0			0
Compléments de retraite	0			0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	747	42		789
Engagement au titre des accords sur la cessation anticipée d'activité des salariés	0	0	0	0
Engagements				0

Principales hypothèses actuarielles retenues

	2016	2015
Taux d'actualisation	1,20%	2,00%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	1,30%	1,30%

Le taux d'actualisation est déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, estimé à partir de l'indice IBoxx Corporate AA10+.

Indemnités de fin de carrière

Variation de la dette actuarielle

	31.12.2015	Coût des services rendus	Coût / Produits financiers	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations assurance	Autres (participations ...)	31.12.2016
Engags	7 242	324	145	824	-671		210	8 074
Contrat d'assurance	7 820		19		-671	756	155	8 079

Variation de la juste valeur des actifs du régime

	31.12.2015	Effet de l'actualisation	Ecarts actuariels	Rendement des actifs du régime	Cotisations au régime	Paient aux bénéficiaires	31.12.2016
Juste valeur des actifs du régime	10 062	121	286	54	753	-671	10 605

Position nette

	2016	2015
Dette actuarielle	8 074	7 242
Juste valeur des actifs régime	10 605	10 062
Plafonnement de l'actif	0	0
SOLDE NET	2 531	2 820

Détails de la juste valeur des actifs du régime

	2016			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	7 718	1 341		942
Actifs non cotés sur un marché actif		177	427	
TOTAL	7 718	1 518	427	942

	2015			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	7 516	1 265	192	736
Actifs non cotés sur un marché actif		172	181	
TOTAL	7 516	1 437	373	736

Engagements de retraite à prestations définies

	Durée moyenne pondérée (années)
Indemnités de fin de carrière	17,64

8.16 – RESERVES LIEES AU CAPITAL ET RESERVES

8.16.a – CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (hors résultat et gains et pertes latents)

	2016	2015
Capital et réserves liées au capital	260 111	268 183
Capital	247 128	255 200
Prime d'émission	12 983	12 983
Réserves consolidées	737 620	696 413
Réserves consolidées groupe	726 863	685 656
Report à nouveau	10 757	10 757
TOTAL	997 731	964 596

8.16.b – GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES

	2016	2015
Gains ou pertes latents ou différés (1) liés aux :		
Actifs disponibles à la vente	319 638	292 518
Dérivés de couverture (CFH)		
TOTAL	319 638	292 518

(1) Soldes nets d'I.S.

8.17 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

Engagements donnés	2016	2015
Engagements de financement :		
en faveur d'établissements de crédit	35 959	35 959
en faveur de la clientèle	1 686 169	1 488 518
Engagements de garantie :		
d'ordre d'établissements de crédit	306 917	287 593
d'ordre de la clientèle	156 235	158 411
Engagements sur titres :		
titres acquis avec faculté de reprise	0	0
autres engagements	421	411

Engagements reçus	2016	2015
Engagements de financement :		
reçus d'établissements de crédit	0	0
reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie :		
reçus d'établissements de crédit	1 716 581	1 357 402
reçus de la clientèle	87 425	85 311
Engagements sur titres :		
titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
autres engagements	421	411

Actifs donnés en garantie de passif	2016	2015
Titres prêtés		0
Dépôts et garantie sur opérations de marché	26 700	28 900
Titres et valeurs donnés en pension		0

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

8.18 – INTERETS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILES

	2016		2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit et banques centrales	12 805	-32 038	19 491	-43 365
Clientèle	311 750	-134 474	349 081	-148 279
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	10 802		15 323	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0		203	0
Dettes représentées par un titre	0	-33 427	0	-39 824
Dettes subordonnées	0	0	0	0
TOTAL	335 357	-199 939	384 098	-231 468
<i>dont :</i>				
<i>Produits et charges d'intérêts calculés au TIE</i>	<i>335 357</i>	<i>-199 939</i>	<i>384 098</i>	<i>-231 468</i>
<i>Sur passifs au coût amorti</i>		<i>-199 939</i>		<i>-231 468</i>

8.19 – COMMISSIONS

	2016		2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	737	-34	915	-34
Clientèle et prestations de service	126 958	-21 019	123 423	-20 457
Titres	5 006	-263	5 377	-395
<i>dont actifs gérés pour compte de tiers</i>	<i>2 961</i>	<i>0</i>	<i>3 325</i>	
Instruments dérivés	2	-1	2	-1
Change	62	0	61	0
Engagements de financement et de garantie	0	0	0	0
TOTAL	132 765	-21 317	129 778	-20 887

8.20 – GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	2016		2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Instruments de transaction		-3 898		-2 581
Instruments à la juste valeur sur option		1 235		-49
Inefficacité sur couverture de juste valeur (FVH)		0		0
<i>Variation de juste valeur des éléments couverts</i>		0		0
<i>Variation de juste valeur des éléments de couverture</i>		0		0
Résultat de change		219		263
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR		-2 444		-2 367
<i>dont dérivés de transactions</i>		-3 896		-2 581

8.21 – GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

	2016			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	-58	0	-58
Actions et autres titres à revenu variable	453	9 600	0	10 053
Titres immobilisés	11 651	0	0	11 651
Autres	0	0	0	0
TOTAL	12 104	9 542	0	21 646

	2015			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	-4 337	0	-4 337
Actions et autres titres à revenu variable	364	7 651	0	8 015
Titres immobilisés	11 006	0	0	11 006
Autres	0	0	0	0
TOTAL	11 370	3 314	0	14 684

8.22 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

	2016	2015
Produits des autres activités	3 610	1 170
Produits sur location	31	31
Charges refacturées	0	0
Autres produits	3 579	1 139
Charges des autres activités	-2 332	-3 858
Immeubles de placement : dotation aux amortissements	-4	-5
Immeubles de placement : moins values de cession	0	0
Autres charges	-2 328	-3 853
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	1 278	-2 688

8.23 – FRAIS GENERAUX

	2016	2015
Charges de personnel	-108 879	-104 815
Autres charges	-71 993	-69 637
TOTAL	-180 872	-174 452

8.23.a – CHARGES DE PERSONNEL

	2016	2015
Salaires et traitements	-61 148	-58 961
Charges sociales	-26 032	-25 948
Intéressement et participation des salariés	-12 016	-9 923
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-9 683	-9 983
TOTAL	-108 879	-104 815

Effectif moyen

L'effectif moyen du Groupe, en équivalent temps plein, est de 1 430 en 2016. Cet effectif comprend les personnels « banque » en contrat à durée indéterminée et en contrat à durée déterminée à

l'exception de ceux en remplacement. Il n'inclut pas les salariés en contrat d'apprentissage ni ceux en formation par alternance.

	2016	2015
Non cadres	998	984
Cadres	432	454
TOTAL	1 430	1 438

8.23.b – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2016	2015
Impôts et taxes	-10 307	-6 890
Services extérieurs	-55 442	-56 675
Autres charges diverses	345	393
TOTAL	-65 404	-63 172

8.23.c – DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2016	2015
Amortissements :		
Immobilisations corporelles	-6 589	-6 465
Immobilisations incorporelles	-6 588	-6 464
Dépréciations :		
Immobilisations corporelles	-1	-1
Immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL	-6 589	-6 465

8.24 – COUT DU RISQUE

2016	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-35 771	35 090	-7 643	-2 249	175	-10 398
Sous-total	-35 771	35 090	-7 643	-2 249	175	-10 398
AFS - DALV	0	0	0	0	0	0
Autres	-4 611	2 950	0	0	0	-1 661
TOTAL	-40 382	38 040	-7 643	-2 249	175	-12 059

2015	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-47 755	31 945	-8 510	-1 929	231	-26 018
Sous-total	-47 755	31 945	-8 510	-1 929	231	-26 018
AFS - DALV	0	0	0	0	0	0
Autres	-3 489	6 238	0	0	0	2 749
TOTAL	-51 244	38 183	-8 510	-1 929	231	-23 269

8.25 – GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	2016	2015
Immobilisations corporelles et incorporelles	220	346
MV de cession	-121	-88
PV de cession	341	434
PV / MV sur titres consolidés cédés	0	0
TOTAL	220	346

8.26 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Décomposition de la charge d'impôt

	2016	2015
Charges d'impôt exigible	-20 337	-20 758
Charges d'impôt différé	771	-7 026
Ajustement au titre des exercices antérieurs	39	0
TOTAL	-19 527	-27 784

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	2016	2015
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Impact des régimes spécifiques des SCR	-1,52%	-1,04%
Impact des taux d'imposition spécifiques (taux réduit)	0,00%	0,00%
Décalages permanents	-2,71%	-2,54%
Impact changement de taux sur impôts différés	0,00%	9,38%
Autres	-4,04%	-2,57%
TAUX D'IMPOT EFFECTIF	-26,16%	-37,66%
RESULTAT TAXABLE (1)	74 635	73 775
CHARGE D'IMPOT	-19 527	-27 784

(1) Résultat avant impôt des sociétés intégrées globalement.

- NOTE 9 – INFORMATIONS SUR L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES**

9.1 – RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

	Mouvements 2016	Mouvements 2015
Ecarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	0
Sous-total	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	-2 617	-2 324
Autres mouvements	29 672	34 891
Sous-total	27 055	32 567
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	0
Sous-total	0	0
Réévaluation des immobilisations		0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0	0
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	0
TOTAL	27 055	32 567

9.2 – IMPOT RELATIF A CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

	2016			2015		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Ecarts de conversion						
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	27 132	-77	27 055	30 749	1 818	32 567
Réévaluation des instruments dérivés de couverture						
Réévaluation des immobilisations						
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies						
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE						
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	27 132	-77	27 055	30 749	1 818	32 567

• NOTE 10 – AUTRES INFORMATIONS

10.1 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les parties liées au Groupe Crédit Mutuel Océan sont les sociétés consolidées au niveau national. Les transactions réalisées entre le Groupe Crédit Mutuel Océan et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

Sont reprises dans le tableau ci-dessous les données relatives à ces opérations réciproques

lorsqu'elles concernent les sociétés du Groupe Crédit Mutuel consolidées nationalement par intégration globale (IG) ainsi que les sociétés sur lesquelles le Groupe Crédit Mutuel Océan exerce une influence notable, mises en équivalence (MEE).

	2016			2015		
	Entités consolidées par IG	Entités consolidées par IP	Entités consolidées par MEE	Entités consolidées par IG	Entités consolidées par IP	Entités consolidées par MEE
Actifs						
Prêts et créances sur établissements de crédit	736 126	0	0	483 631	0	0
dont comptes ordinaires	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances à la clientèle	0	0	0	0	0	0
Actifs à la juste valeur par résultat	3 907	0	0	4 898	0	0
Actifs disponibles à la vente	538 655	0	0	533 606	0	0
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Actifs divers	8 438	0	0	8 521	0	0
Passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	2 043 091	0	0	2 325 920	0	0
dont comptes ordinaires	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Passifs à la juste valeur par résultat	3 907	0	0	4 898	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	85 000	0	0	115 000	0	0
Intérêts reçus	4 679	0	0	6 860	0	0
Intérêts versés	-34 493	0	0	-45 518	0	0
Commissions reçues	42 045	0	0	42 202	0	0
Commissions versées	-4 844	0	0	-4 299	0	0
Gains/pertes nets sur actifs financiers DALV et JVR	11 290	0	0	10 587	0	0
Autres produits et charges	2 050	0	0	0	0	0
PNB	20 727	0	0	9 832	0	0
Frais généraux	-22 230	0	0	-22 080	0	0
Engagements de financement donnés	0	0	0	0	0	0
Engagements de garantie donnés	312 795	0	0	290 725	0	0
Engagements de financement reçus	0	0	0	0	0	0
Engagements de garanties reçus	0	0	0	0	0	0

10.2 – JUSTE VALEUR

- Evaluation des éléments de bilan à la juste valeur**

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2016. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les

comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

La valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

2016						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs						
Prêts et créances sur établissements de crédit	13 627 787	12 888 021	739 766	0	1 842 437	11 785 350
Prêts et créances à la clientèle	1 842 437	1 894 520	-52 083	0	1 842 437	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 785 350	10 993 501	791 849	0	0	11 785 350
	0	0	0	0	0	0
Passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	13 595 813	13 508 179	-87 634	0	0	13 595 813
Dettes envers la clientèle	2 142 564	2 087 456	-55 108	0	0	2 142 564
Dettes représentées par un titre	9 657 311	9 712 747	55 436	0	0	9 657 311
Dettes subordonnées	1 795 938	1 707 976	-87 962	0	0	1 795 938
	0	0	0	0	0	0

2015						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs						
Prêts et créances sur établissements de crédit	13 329 778	12 572 622	757 156	0	0	13 329 778
Prêts et créances à la clientèle	1 710 580	1 821 760	-111 180	0	0	1 710 580
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 619 198	10 750 862	868 336	0	0	11 619 198
	0	0	0	0	0	0
Passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	13 440 617	13 404 908	-35 709	0	0	13 440 617
Dettes envers la clientèle	2 421 253	2 349 384	-71 869	0	0	2 421 253
Dettes représentées par un titre	9 117 644	9 251 467	133 823	0	0	9 117 644
Dettes subordonnées	1 901 720	1 804 057	-97 663	0	0	1 901 720
	0	0	0	0	0	0

10.3 – CREDIT VALUE ADJUSTEMENT (CVA)

Le credit valuation adjustment (CVA) est un élément de la juste valeur des produits dérivés destiné à prendre en compte la perte potentielle attendue en cas de défaut de la contrepartie.

Le CVA reflète la différence de valeur du produit dérivé suivant qu'il a été conclu avec une contrepartie donnée et une contrepartie « sans risque ».

La norme comptable IAS 39, complétée par la nouvelle norme IFRS 13, précise la nécessité de mesurer le risque de contrepartie d'un produit dérivé à sa juste valeur via une CVA et une DVA.

Les calculs réalisés par le CMO conduisent à des résultats non significatifs, qui n'entraînent pas d'impact sur les résultats du Groupe.

10.4 – HONORAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes, au titre du contrôle légal des comptes,

s'élève à 233 K€ pour l'exercice 2016.

10.5 – REMUNERATION DU CAPITAL

L'entité consolidante a prévu de verser hors Groupe CMO la rémunération suivante :

- rémunération des parts B : 2 818 K€

En application du Règlement CRC 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable, le rapport de gestion sur les comptes consolidés est disponible à l'adresse suivante :

CAISSE FEDERALE du CREDIT MUTUEL OCEAN - Direction Financière - Service Comptabilités
34, rue Léandre Merlet - B.P. 17 - 85001 - LA ROCHE SUR YON Cedex

Groupe Crédit Mutuel Océan

Siège social : 34 rue Léandre Merlet, 85001 La Roche-sur-Yon
RCS La Roche sur Yon B 307 049 015

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

STREGO

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Mutuel Océan, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation à la fin de cet exercice.



II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (*notes 5.2 et 5.9 de l'annexe*). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et collective.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité selon les différentes approches (*note 5.4 de l'annexe*). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments communiqués relatifs aux principales lignes du portefeuille.
- Votre Groupe détient des positions sur titres sur instruments financiers. Les *notes 5.4, 5.5 et 5.6 de l'annexe* exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans les notes annexes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



Crédit Mutuel
Océan
Comptes Consolidés
Exercice clos le
31 décembre 2016

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

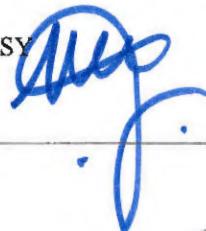
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Nantes et à Courbevoie, le 2 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

S T R E G O

Patrick HIANASY



M A Z A R S

Pierre MASIERI



Ludovic SEVESTRE





Ce document est imprimé sur un papier respectueux de l'environnement.

Caisse Fédérale du Crédit Mutual Océan - Société Anonyme Coopérative de Crédit à Capital Variable
RCS La Roche/Yon B 307 049 015 - Intermédiaire d'assurance n° ORIAS 07 027 974, consultable sous www.orias.fr
34 rue Léandre Merlet - 85000 La Roche/Yon - Tel. 02 51 47 53 00 - Crédit photo : CMO - 05/2017.

